Pour une stratégie « Actve » de spécialisation : Une réflexion sur les possibilités et les obstacles au renouveau du volontarisme économique en Algérie.

Smail CHALANE, Maître Assistant, (Laboratoire d'Informatique Médicale LIMED, Université Abderrahmane Mira de Béjaïa – Algérie)
<a href="mailto:chalanesmail@gmail.com">chalanesmail@gmail.com</a>

**Pr. KAÏD TLILANE Nouara,**( Université Abderrahmane Mira de Béjaïa – Algérie) tlilane\_n@yahoo.fr

## *RÉSUMÉ :*

Dès son indépendance, l'Algérie afficha sa volonté de se développer pour rompre avec le système colonial et féodal en vue de moderniser la société. L'indépendance politique devait alors être consolidée par une indépendance économique. La politique d'exportation et de valorisation des hydrocarbures devait alors répondre à un seul impératif : permettre l'élargissement des bases internes d'accumulation en vue d'une diversification productive et d'une plus grande autonomie économique et politique. Cependant, cette stratégie n'a pas permis de réduire la dépendance aux importations.

L'analyse de l'économie algérienne aujourd'hui montre qu'après un demi-siècle d'indépendance, le pays n'a pas encore su forger une économie forte et compétitive. Ni la fameuse stratégie des industries industrialisantes, ni l'auto-ajustement, ni le FMI avec son plan d'ajustement, n'ont pu diversifier l'économie algérienne et rompre avec sa dépendance vis-à-vis de la rente pétrolière. Le retour à une conjoncture favorable, avec l'augmentation des prix du pétrole depuis le début des années 2000, révèle en fin de compte que l'économie algérienne est toujours aussi dépendante de son pétrole. En définitive, les symptômes du *dutch disease*, qui a induit une désindustrialisation inquiétante, restent la caractéristique marquante de l'économie algérienne. Après 50 ans de politique(s) de développement plus ou moins volontariste, cette dernière ne parvient toujours pas à neutraliser les « effets toxiques » de la rente.

Ce travail est une étude exploratoire, à titre d'essai, dont l'objet est de trouver les moyens d'indiquer la voie d'une croissance économique saine. Il traite des problèmes de développement en économie ouverte : Comment défendre les intérêts nationaux en économie ouverte ? Il s'agit de savoir quelles sont les stratégies utilisables et d'opérer un choix entre elles. En définitive, l'étude vise à démontrer l'opportunité d'une politique commerciale stratégique comme moyen de développement industriel.

*Mots-clés*: Politique industrielle – Politique commerciale stratégique – Diversification stratégique – Mondialisation – Chaînes de valeur mondiales – Algérie

#### INTRODUCTION

En Algérie, l'économie de marché annoncée s'est vite transformée en une économie de rente fondée sur l'importation, qui est la « maladie dégénérative » la plus pernicieuse dont puisse souffrir une économie moderne. En autorisant l'enrichissement privé sur la base de la richesse commune, une économie de rente fondée sur l'importation permet l'accumulation d'une minorité « sur le dos » de la collectivité et des générations futures. Ainsi, chaque fois que des ressources restent utilisées dans des affectations improductives, la croissance économique ralentie, l'innovation et la modernisation sont retardées. Les rentes dont bénéficient les secteurs « mercantiles » sont une «taxe» sur la collectivité et les générations futures. Dans ces conditions, si l'Algérie ne réagit pas fort et vite pour un retour à une croissance durable, fondée sur l'industrie, les enfants de demain vivront beaucoup

moins bien que leurs parents. Une *croissance économique durable* doit revenir pour le bien tous.

L'interventionnisme, au travers notamment d'un protectionnisme actif, semble, aujourd'hui plus qu'hier, décisif dans la majorité des secteurs industriels : économies d'échelle, rôle de l'innovation, pouvoir des firmes monopolistiques, etc. Toutes ces considérations invitent à des actions de l'État pour « orienter » les avantages comparatifs et la spécialisation internationale, et d'éviter que les États rivaux ne les « façonnent » en leur faveur. À considérer les choses sous cet aspect, comment l'Algérie peut-elle orienter efficacement sa structure industrielle et commerciale ?

L'objet de ce papier sera de proposer une ébauche à des mesures structurelles d'ajustement économique en vue d'une insertion harmonieuse dans l'économie mondiale. Plus généralement, nous discuterons essentiellement de la relation entre ouverture commerciale et développement, et du rôle de l'État et du marché dans le processus d'industrialisation. En fait, notre contribution sera essentiellement axée sur le rôle crucial d'une politique commerciale sectoriellement différentiée, conjuguée à une politique industrielle active, dans le décollage économique et comme condition *sine qua non* à la sortie de la « trappe » du sous-développement.

# I. PROTECTION OU LIBRE-ÉCHANGE: QUELLE EST LA POLITIQUE COMMERCIALE LA PLUS COMPATIBLE AVEC LE DÉCOLLAGE INDUSTRIEL?

À l'aube de la révolution industrielle en Angleterre, David RICARDO mit en évidence le conflit d'intérêts entre l'industrie capitaliste et la propriété foncière. Son réquisitoire contre les lois sur le blé (corn law) débouche sur une condamnation de l'ensemble du système protectionniste britannique. La Grande-Bretagne se convertit totalement au libre-échange en 1843. Toutefois, le succès du libre-échange « n'est pas dû à la théorie économique mais à l'absence de besoin de protection des industriels britanniques tant qu'ils dominèrent les marchés mondiaux. Les importations de matières premières ne concurrençaient pas les produits nationaux; d'autre part, l'expansion démographique rapide et l'accroissement de la richesse fournissaient un marché croissant à l'agriculture britannique, malgré la libre importation des produits alimentaires ».

À la suite de Ricardo, une théorie du commerce international, hostile au protectionnisme, s'est développée; « mais à mesure de son développement elle s'est de plus en plus éloignée des problèmes réels ». En effet, l'édifice est solide et assez cohérent, mais l'adéquation de l'analyse avec la réalité est très contestable. En focalisant l'analyse sur les effets adverses (en statique) de la protection commerciale, elle fait fi des effets positifs (sur le long terme) d'une protection sur la création de richesses dans la Nation. Ainsi, le raisonnement est basé sur un ensemble d'hypothèses restrictives : concurrence parfaite, plein-emploi des ressources productives (travail et capital), flexibilité totale des prix et des salaires et rendements décroissants. De plus, la démonstration porte sur un pays en équilibre statique.

Point n'est guère besoin d'insister pour faire apparaître combien ces hypothèses sont contredites aujourd'hui par les caractéristiques effectives de l'économie mondiale. L'analyse en équilibre statique et le raisonnement en termes de ressources données permettent d'éluder l'accumulation du capital, le changement technique et la problématique de la « qualité de la spécialisation internationale ».

Pourtant, la démonstration conclut sur l'efficience du libre-échange. Le dogme libre-échangiste condamne ainsi définitivement les stratégies « volontaristes » de substitution aux importations et défend une insertion internationale basée sur les dotations « statiques » en facteurs de production.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> J. Robinson et J. Eatwell (1983): « L'économique moderne. », Ed. McGraw-Hill, Paris, p. 299.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Idem, p. 302.

Facteurs de production inégalement répartis et techniques de fabrications différentes ne sont pas les deux seules causes de la division internationale du travail. La troisième, très importante, vient des **rendements croissants** (diminution du coût de production unitaire au fur et à mesure que la firme croît et acquiert de l'expérience). Le principe des rendements croissants est très simple et très perturbateur pour la théorie libre-échangiste. C'est un principe anticoncurrentiel et de prédation. Ainsi, les rendements croissants sont des « leviers » de croissance à partir desquels les multinationales créaient de nouvelles opportunités pour augmenter encore plus leurs parts de marché, elles-mêmes génératrices de nouvelles opportunités de croissance. Notre propos peut s'illustrer aisément à travers la concentration (verticale et horizontale) croissante de la quasi-totalité des industries dans monde, grâce notamment aux mouvements de fusions-acquisitions.<sup>3</sup>

Les analyses libre-échangistes sont faites d'un point de vue statique, c'est-à-dire à un moment donné. De fait, elles ne tiennent pas compte des rendements croissants au cours du temps. Aussi, les gains théoriques du libre-échange traduisent surtout un gain statique, résultant de l'échange à un moment donné. Résultat : l'avantage comparatif, considéré par la théorie traditionnelle du commerce international comme étant à la base de la spécialisation internationale, est un *avantage statique* inhérent à un pays à un moment donné de son Histoire.<sup>4</sup>

Aussi, la présence de rendements croissants dans l'industrie mondiale change radicalement l'« ambiance » des modèles libre-échangistes. Microsoft est un bon exemple de monopole international qui accroît sa taille, ses profits, et diminue ses coûts au fur et à mesure qu'il envahit les économies étrangères. C'est ici que peut intervenir la protection de l'État.

Avec la présence de rendements croissants, seules les *firmes leaders* du marché sont viables à long terme, et la firme nationale ne pourrait atteindre spontanément la *taille critique*lui permettant de « survivre » à la concurrence internationale. Aussi, seul le gouvernement a la possibilité de transformer sa firme en *leader*, sans quoi elle disparaîtrait sous l'effet de la concurrence internationale. L'effet sur le bien-être économique du pays est indéniablement positif : certes les contribuables et les consommateurs doivent financer la politique économique du gouvernement, mais elle est récupérée par la collectivité nationale en création d'emplois, en rentrée nette de devises à long terme, en gain dans l'autonomie économique et politique, etc.

Pour favoriser le démarrage économique d'un pays, il est donc intuitif de penser qu'il est indispensable de mettre provisoirement à l'abri ses industries « dans l'enfance ». En effet, à l'origine, elles ne peuvent supporter, à armes égales, la lutte avec des multinationales déjà solidement installées sur le marché. Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui permet au fort de dominer le faible<sup>5</sup>; la concurrence effective présuppose l'égalité des conditions. Il faut définitivement comprendre que le libre-échange immédiat n'assure pas l'intérêt général de l'ensemble des pays, comme le suggère la théorie du libre-échange, mais celui des seuls pays disposants déjà d'une base industrielle avancée. Au fur et à mesure que les nouvelles industries deviennent « viables », la protection peut être retirée. Une fois l'écart initial rattrapé, on peut passer au libre-échange.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Déjà en 2006, on estimait que les 200 plus grandes multinationales contrôlaient plus des 2/3 de la production industrielle mondiale, alors qu'elles ne représentaient que 43,5% en 1973 (*Cf.* H. Houben: « *Multinationales et PIB: Toyota plus gros qu'Israël...* », Gresea Echos N°62/Avril-Mai-Juin 2010, pp. 4-6).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Cf. J. Coussy (1993): « L'avantage comparatif, cet inconnu. », Économies et Sociétés, n° 32, septembre, pp. 5-40.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Comme disait Henri Lacordaire (1802-1861) : « entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchie ».

L'organisation oligopolistique de la quasi-totalité des industries dans le monde tend à protéger les taux de profit en élevant de multiples barrières à l'entrée de ces branches. La puissance économique et financière de certaines multinationales est telle qu'aucun État n'a de pouvoir à son endroit. Un phénomène de « croissance endogène » et d'apprentissage bénéfique par la croissance (effets d'apprentissage), rend les multinationales de plus en plus capable d'acquérir du savoir-faire et de conquérir des marchés. « La nouvelle théorie du commerce international, écrit Paul KRUGMAN, affirme que les échanges sont dans une large mesure tirés par les économies d'échelle plutôt que par les avantages comparatifs et que les marchés internationaux sont normalement en situation de concurrence imparfaite ». Une firme bénéficiant de rendements croissants, éliminant la concurrence, fixant les prix et les marges, s'octroie des surprofits, contrairement aux faibles profits d'une firme en concurrence. Dans ces conditions, une politique étatique volontariste peut contrer le monopole étranger qui arrive sur le marché national.

Dans un contexte d'inégalités « abyssales » de développement, la généralisation du libre-échange risque fort probablement de permettre aux plus puissants d'imposer leur loi, renforçant par-là la structure de domination au sein de l'économie mondiale. En effet, le « lassez faire » dans le domaine du commerce international (justifié, dans son principe, pour des pays d'égal développement), abandonnée à la loi du plus fort, renforce l'exploitation des pays en développement et ce, à l'avantage quasi-exclusif des pays industrialisés les plus avancés. Aussi, avant de pouvoir faire face à la concurrence étrangère, il est nécessaire de créer et d'accumuler suffisamment d'avantages comparatifs.

Insérée dans une politique d'ensemble cohérente, une protection commerciale ciblée et temporaire peut donc contribuer aux transformations des structures productives, indispensables au développement durable de l'économie nationale. Taxes, droits de douane, subventions à la recherche, font naître une industrie qui n'existait pas auparavant. *A contrario*, l'absence de protection des industries naissantes, la libéralisation du commerce international et toujours le phénomène des rendements croissants expliquent la catastrophe des pays du Sud, incapables de faire naître (et de garder) une main-d'œuvre qualifiée, obligés de se spécialiser dans la vente de « banals » produits primaires (matières premières ou fruits et légumes). Toutes les spécialisations ne se valent pas : exporter du bois brut ou des matières premières « banales » ne procure pas le même bien-être économique que l'exportation de médicaments ou de micro-ordinateurs.

Par parenthèse, il ne faut pas confondre ici le protectionnisme éducateur (politique commerciale sectoriellement ciblée) avec l'autarcie ou l'isolationnisme. Favoriser le maintien et le développement de certaines branches par des barrières protectionnistes induit nécessairement une baisse de la capacité concurrentielle de l'industrie protégée ; le progrès technique et l'accumulation du capital se poursuivant dans le reste du monde (quand on n'avance pas et que les autres progressent, on enregistre tout simplement un recul relatif). Dans ce contexte, le protectionnisme actif dans certaines branches est envisagé ici comme une phase temporairement limitée, nécessaire à l'industrie nationale pour se moderniser afin d'entrer, à l'avenir, dans l'« arène mondiale ».

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> P. Krugman (1998) : « La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange. », Ed. La Découverte, Paris, p. 200.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ce qui explique d'ailleurs le changement de perspectives dans les politiques de concurrence des pays développés. Ainsi, il ne s'agit plus de sanctionner le pouvoir de marché des firmes (mise en veilleuse de la politique anti-trust), mais d'encourager systématiquement leurs entreprises à la transnationalisation et à la concentration (incitations à la constitution de groupes, aux fusions et aux mariages d'entreprises).

Dans le cadre utopique de la concurrence parfaite, il est indéniable que la politique « passive » du libre-échange généralisé est la solution optimale pour la communauté internationale. Dans les faits, il est évident que certains pays disposent d'un *pouvoir économique* qui leur permet d'améliorer leur situation au détriment des autres participants au commerce international, justifiant par là une politique commerciale plus « active ». Dans ces conditions, une analyse *réaliste* et *sérieuse* des politiques commerciales doit prendre en compte l'avance historique et la puissance productive, financière et commerciale des pays industrialisés, l'hétérogénéité des puissances économiques au sein de l'espace mondial et la présence de comportements stratégiques de la part des firmes et des gouvernements. Les avantages du libre-échange généralisé ne concernent aucunement l'échange réciproque entre des pays présentant des niveaux très différents de développement. Les plus développés de ces pays, archi-compétitifs, sont largement capable de bénéficier de la productivité la plus élevée dans les branches d'activité les plus profitables du commerce international. Ce qui signifie que les pays, selon leur stade de développement, ne gagne pas équitablement à l'échange international.

En conclusion, les avantages comparatifs ne sont pas figés et une politique économique active peut modifier, à long terme, les avantages comparatifs d'une Nation. L'interventionnisme, au travers notamment d'un protectionnisme actif, semble, aujourd'hui plus qu'hier, décisif dans la majorité des secteurs industriels : économies d'échelle, rôle de l'innovation, pouvoir des firmes monopolistiques, etc. Toutes ces considérations invitent à des actions de l'État pour « orienter » les avantages comparatifs et la spécialisation internationale, et d'éviter que les États rivaux ne les « façonnent » en leur faveur. Dans ce domaine, l'exemple de la Corée du Sud et du Japon est particulièrement instructif. Ils ont ainsi réussi à orienter efficacement leur structure industrielle et commerciale.

Un pays peut ne pas être en mesure de réaliser pleinement son avantage comparatif potentiel lorsqu'il doit faire face initialement à la concurrence des producteurs étrangers, déjà solidement établis sur le marché et ayant accumulé une importante expérience, une main-d'œuvre et des cadres qualifiés, etc. L'industrie naissante, si elle n'est pas protégée au départ, risque de disparaître, « étouffée au berceau » par les pertes considérables qu'elle devra subir avant d'avoir pénétrée suffisamment de marchés, formée et entraînée sa main-d'œuvre et ses cadres, etc. L'interventionnisme moderne mêle donc habilement politique industrielle et politique commerciale, de façon à augmenter l'avantage comparatif des secteurs dits stratégiques : industries de haute technologie et industries à fort effets interindustriels.

### 2. POUR UNE PROTECTION SÉLECTIVE DES PRODUITS INDUSTRIELS

L'Algérie indépendante a hérité d'importantes vulnérabilités économiques : extractions des matières premières exportées à l'état brut sans valorisation locale, production agricole en grande partie destinée à l'exportation, déficit chronique dans les productions vivrières, forte dépendance aux importations en provenance de la métropole pour la plupart des produis industriels, chômage de masse, etc. En partant de ce « lourd » héritage colonial, on comprend aisément que dans la stratégie de développement adoptée au lendemain de l'indépendance, une place particulière est accordée à l'industrie manufacturière. L'implantation d'une base industrielle nationale, venant notamment se substituer aux importations, est appréhendée à cette époque comme un véritable enjeux d'indépendance économique et politique.

L'Histoire économique récente de l'Algérie est cependant marquée par l'échec manifeste de son projet industriel. Lancé dans une période de boom pétrolier, le projet d'industrialisation a commencé à montrer des signes d'essoufflement dès la fin des années 70", avant de sombrer dans un processus de déclin durant les années 90" et 2000, suite notamment à la politique d'ouverture « trop brutale » et au désengagement de l'Etat de la sphère industrielle.

Alors que les analyses et le débat sur l'utilité ou les orientations de la politique industrielle font régulièrement surface, l'industrie algérienne poursuit lentement son déclin engagé depuis plus d'une vingtaine d'années. La crise de l'industrie algérienne est en effet patente :

- La désindustrialisation s'exprime d'abord par une baisse continue et ininterrompue de la production industrielle. Le poids de l'industrie dans le PIB est ainsi passé de 18% en 1982, à 12% en 1993, pour tomber à 5% en 2007<sup>8</sup>, puis enfin à 4,2% en 2012.<sup>9</sup> Entre 1989 et 1997, l'indice de la production industrielle hors hydrocarbure a perdue plus de 31 points.<sup>10</sup> En 2011, avec un indice de 78,7 (base 1989=100), il n'a pas encore retrouvé son niveau de 1989.<sup>11</sup>
- Il faut savoir que dans le secteur industriel hors hydrocarbures sont comptabilisées les branches énergie, mines et carrières. Aussi, la régression de l'industrie manufacturière est encore plus importante que celle du secteur de l'industrie dans sa globalité. Entre 1989 et 1997, l'indice de la production manufacturière, plus représentatif des capacités industrielles installées, tombe à 63,1 soit moins de deux tiers par rapport à son niveau de 1989. Le 2008, il chute cette fois à 52, avant de tomber à 50,2 en 2011. Ainsi, la production industrielle manufacturière pour 2011 ne représente plus que la moitié de celle de 1989.
- Par ailleurs, les statistiques sur l'évolution de la production par branches industrielles montrent que, à l'exception des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques (ISMME) et des matériaux de construction, toutes les autres branches ont connu des baisses continues de production.
- À la fin de l'année 2007, il y a eu la dissolution de 443 entreprises publiques industrielles,
   60 entreprises publiques économiques et 383 entreprises publiques locales.<sup>14</sup>
- La régression de la production manufacturière ne concerne pas que le secteur public. Sur la période 1996-2000, la croissance de l'industrie privée a été en moyenne de 10% par an. <sup>15</sup> Elle a commencé à enregistrer un essoufflement à partir des années 2000 ; la croissance de l'industrie privée n'est plus que de 2% en moyenne annuelle sur la période 2000-2006. <sup>16</sup>

Ainsi, consécutivement à la libéralisation interne et externe, les opérateurs privés n'ont pas pris (comme prévu) le relais de l'État dans l'industrialisation du pays. Bien que la part du secteur privé dans la valeur ajoutée industrielle (hors hydrocarbures) ait progressé de 13 points de 1989 à 2007, respectivement de 25,9% à 39% <sup>17</sup>, les investissements industriels privés sont très en deçà de leurs potentialités. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ces chiffres avec la progression des importations privées sur la période. La faible production industrielle du secteur privé est très inquiétante car on pensait que ce dernier allait être le moteur de l'industrie algérienne.

Les investissements privés ne vont pas prioritairement à l'industrie. C'est plutôt le secteur des services : commerce, importation, transport, ... et à un degré moindre celui de la construction qui ont la faveur des investisseurs privés. Cette tendance se révèle par l'augmentation de l'effectif des petites et moyennes entreprises (PME) privées dans le secteur des services (le transport, le commerce, les télécommunications, l'hôtellerie et la restauration et les services aux ménages.) qui est passé de 77 498 en 2003 à 204 049 en

<sup>16</sup> Ibid, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> A. Bouzidi (2008): « *Industrialisation et industries en Algérie*. », Ed. Friedrich-Ebert-Stiftung, Alger, p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Perspectives économiques en Afrique 2013 : « Transformation structurelle et ressources naturelles inhttp://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2013/PDF/Alg%C3%A9rie\_FR.pf <sup>10</sup> A. Bouzidi (2008), *op. cit.*, p. 18.

<sup>11</sup> ONS (2013): « Rétrospective statistique 1962-2011. », Alger, p. 166.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>A. Bouzidi (2008), *op. cit.*, p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>ONS (2013): « Rétrospective statistique 1962-2011. », Alger, p. 166.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> A. Bouzidi (2008), op. cit., p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Idem, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ibid, p. 21.

2012 et celui des PME dans le secteur du BTP qui est passé de 57 255 à 142 222 sur la même période (MIPMEPI, 2013). <sup>18</sup> En 2015, les PME privées activant dans les industries manufacturières ne représente que 8,96% du total. <sup>19</sup>

Si ni l'État ni les opérateurs privés n'investissent dans l'industrie manufacturière, il est facile de comprendre pourquoi l'Algérie, après avoir été le pays le plus industrialisé d'Afrique du Nord, occupe aujourd'hui la dernière place dans la valeur ajoutée par habitant créée par les industries manufacturières.

Dernière remarque sur l'industrie algérienne : le tissu industriel est caractérisé par une faiblesse technologique patente. Les PME privées qui exercent dans l'industrie (PMI) continuent en effet à se concentrer sur des secteurs de basse technologie, non exportateurs. Elles activent pour l'essentiel dans l'agroalimentaire (30,99% du total de PMI), dans l'industrie du bois et du papier (17,87%) et dans les matériaux de construction (11,98%). *A contrario*, les PMI activant dans les ISMME, secteur plus exigeant en matière d'investissement et d'innovation, ne représente que 16,22% du tissu de PMI privées. <sup>20</sup>

La disparition de pans entiers de l'industrie et les pertes d'emplois (permanents) enregistrés durant deux décennies entières, ne concernent pas seulement certains secteurs ou certains bassins d'emploi. Elles ont des effets néfastes sur l'économie dans son ensemble, hypothéquant son avenir et celui des générations futures.

L'économie algérienne demeure donc fondamentalement rentière. Malgré une croissance positive depuis les années 2000, les taux de croissance, de l'ordre de 2,8% en moyenne durant la période 2000-2012, restent relativement faible par rapport au potentiel du pays et surtout aux investissements consentis sur la période. Malheureusement, cette dynamique de croissance ne suffit pas – loin s'en faut – à enclencher un réel processus de rattrapage économique, là où la plupart des pays émergeants ont enregistré des taux de croissance à deux chiffres sur au moins deux décennie. En outre, la croissance algérienne est fondamentalement instable et non durable ; elle reste extensive et ne résulte pas d'une amélioration de la productivité globale des facteurs. Elle continue ainsi à être tirée essentiellement par des secteurs non productifs (essentiellement BTP et services), des secteurs à faible productivité qui ont surtout bénéficiés, par le biais d'importants investissements publics, d'un transfert de ressource du secteur (rentier) des hydrocarbures. Signalons que la forte croissance du secteur des BTP résulte des projets d'infrastructures et de construction de logements, qui ont captés l'essentiel des investissements publics. Pour ce qui est du secteur des services, sa croissance est surtout corrélée à celle des importations (transport, distribution, commercialisation des marchandises importées), qui ont été multipliées par plus de cinq depuis 2000. En définitive, la croissance de l'économie algérienne, qui reste molle, instable et dépendante des secteurs à faible productivité, expose notre pays à une très forte vulnérabilité.

L'Algérie, encore mono-exportatrice (en 2012, le secteur des hydrocarbures continue de générer plus de 97 % des recettes d'exportations, 70 % des recettes budgétaires et en moyenne 37 % du PIB) et plus vulnérable que jamais, n'est pas totalement à l'abri d'un effondrement brusque de ces recettes d'exportation, comme en 1986. L'impératif de diversification des recettes d'exportation est urgent.

Opter pour l'industrie pour développer notre pays n'est pas un choix parmi d'autres, mais une obligation, un impératif. *L'industrie, c'est le développement*. Cette assertion est loin d'être démagogique. Elle est largement confirmée par l'histoire économique de l'ère moderne : *aucun pays ne peut se développer sans base productive*. C'est pour l'avoir ignoré

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> MIPMEPI : « *Bulletin d'information statistique de la PME : Année 2012.* », n° 22, édition 2013, p. 13. In <a href="http://www.mdipi.gov.dz">http://www.mdipi.gov.dz</a>

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> MIPMEPI: « *Bulletin d'information statistique de la PME : Année 2015.* », n° 28, édition 2016, p. 12. In http://www.mdipi.gov.dz

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> MIPMEPI: « Bulletin d'information statistique de la PME: Année 2015. », op. cit., p. 16.

que certains pays s'enfoncent aujourd'hui dans le chao. L'industrie a été, jadis, le facteur majeur du développement « des vieux pays », de même que le moteur de croissance des NPI asiatiques et des pays émergents latino-américains. Nous soutenons ici l'idée d'après laquelle la politique industrielle est le vecteur privilégié du développement économique et social, en ce qu'elle soutient les activités productives dont un pays a besoin pour assurer sa prospérité. C'est ce postulat – qui a « obnubilé » les décideurs publics durant toute la période 1970-1990 – qui doit orienter toute politique économique en Algérie. Il faut partir d'un principe : l'Algérie ne sera jamais un pays agricole, dans la mesure où 3% seulement de son territoire sont aptes à recevoir des activités agricoles directes.

L'amélioration à long terme de la compétitivité devrait en conséquent être l'objet principal de la politique économique. Précisons que par compétitivité il faut entendre non pas la compétitivité de chacune des entreprises saisie isolément, mais celle du tissu industriel dans son ensemble, considéré comme un système de relations, lequel doit répondre aux besoins de la société et faire de cette réponse la mesure de sa performance. La politique industrielle doit en conséquent intégrer comme objectif la réorientation de la production vers les besoins de la société (énergie, eau, santé, mobilité, logement, etc.)

Pour être efficace, une politique économique doit, préalablement, « ordonnancer » le développement des différents secteurs afin d'assurer une cohérence minimum à l'économie nationale. Dans un premier temps, l'industrialisation et le décollage économique doivent nécessairement s'opérer par la substitution d'un certain nombre d'importations. Aussi, la collectivité se doit de *hiérarchiser* les différentes branches d'activité suivant leur impact potentiel sur le développement socio-économique du pays. Et l'État tendra à encourager systématiquement les industries dites « à forts effets d'entraînement ».

Une politique commerciale différentiée selon les secteurs est de nature à opérer un réajustement bénéfique de la structure productive. En effet, en orientant la protection commerciale vers des secteurs stratégiques à rendements croissants, un pays peut déformer, en sa faveur, la structure industrielle et commerciale de son économie et ce, par une meilleure exploitation des économies d'échelle. Résultat : il ne peut pas y avoir de développement économique durable sans planification.

Le processus de développement des nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie a remis au jour le paradigme du « vol d'oies sauvages ». En effet, leur expérience de développement est caractérisée par un fait empirique incontournable : une stratégie active de politique commerciale. Les stratégies d'industrialisation de ces pays se caractérisent en effet par un régime commercial orienté initialement vers le marché intérieur (une politique commerciale différentiée suivant les secteurs et une totale libéralisation de l'importation des biens d'équipement et des biens intermédiaires) ; une fois le rattrapage industriel opéré, la politique commerciale s'oriente progressivement vers les marchés extérieurs et une libéralisation commerciale est à ce moment-là envisagée. La politique commerciale y apparaît comme un point focal du point de vue des conditions du décollage économique. Il faut admettre, ce qui présente une certaine logique, que seules une politique commerciale ad hoc et une substitution aux importations d'un certain nombre de secteurs stratégiques, est à même de favoriser la sortie de la « trappe » du sous-développement.

Ce qui précède peut sembler banal, mais est néanmoins important parce que cela implique qu'une politique commerciale sectoriellement ciblée, orientée principalement vers l'exploitation des économies d'échelle, conditionne profondément l'avenir de la structure industrielle et commerciale d'un pays. Une politique commerciale sectoriellement ciblée s'est ainsi avérée être très efficace pour attirer et développer les activités industrielles durant la phase de décollage des NPI d'Asie.<sup>21</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>Cf. GEMDEV (1995): « États, politiques publiques et développement en Asie. », Cahiers du GEMDEV, n° 25, novembre ; D. Rodrik (2003): « Growth Strategies. », Harvard University, mimeo.

La collectivité doit impérativement créer des opportunités d'investissement pour les entrepreneurs locaux dans les branches stratégiques, et ainsi enclencher une dynamique durable de substitution des productions nationales à ces biens jusque-là importés. Elle doit prendre conscience des enjeux à long terme de cette dynamique incontournable et s'employée à la soutenir par des barrières commerciales élevées et toutes sortes d'aides à l'investissement. Pour certaines branches, l'État peut même prendre en charge partiellement la constitution du capital, en participant, par exemple, à l'achat des équipements et des brevets nécessaires au fonctionnement de l'industrie.

Parallèlement, l'État doit s'efforcer de créer les conditions d'une demande plus soutenue sur le marché national, indispensable pour l'entretien d'une dynamique industrielle. En effet, la taille du marché intérieur algérien peut ne pas être suffisante pour rentabiliser suffisamment certains investissements productifs ; dans ce cas, il est nécessaire de « booster » le niveau du revenu moyen de la population.

En définitive, la protection commerciale est justifiée par les obstacles que rencontrent une industrie naissante, en général, et par l'environnement assez pénalisant dans lequel évolue l'entreprise algérienne. On peut citer en particulier :

- inexistence d'une main-d'œuvre qualifiée, qui se formera en même temps que l'industrie.
   Dans l'économie algérienne, ce problème de qualification de la main-d'œuvre se pose avec une acuité particulière;
- avec les habitudes de consommation de la population et faute d'une réputation préalable, les consommateurs nationaux n'abandonneront qu'à la longue les produits importés pour leur substitut national;
- dans les branches à rendements croissants, faire face d'emblée à la concurrence internationale restreint les séries produites et empêche la nouvelle industrie nationale de réaliser son potentiel d'« économies internes » ;
- insuffisance des « économies externes » dans les premières phases du développement d'un pays. En effet, une industrie isolée dans une économie peu développée supporte un important handicap. Il est donc logique de la protéger aussi longtemps qu'une certaine dimension et une certaine diversité de l'économie nationale n'auront pas été atteintes.
- sans oublier bien sûr les nombreux autres obstacles auxquels est confronté l'entreprise algérienne : difficultés d'accès au foncier industriel, rationnement des crédits à l'investissement, administrations archi-bureaucratique,... Une appréciation, partielle et imparfaite, de cette situation est illustrée à partir du classement *Doing Business* de la Banque mondiale. Le dernier rapport (2013) classe l'Algérie à la 152<sup>ème</sup> position sur un total de 185 pays à comparer avec celles de la Tunisie (50<sup>ème</sup>) ou du Maroc (97<sup>ème</sup>). Ce qui renseigne sur la multiplication des procédures administratives rencontrées par les investisseurs.

De plus, de hautes barrières commerciales élevées par l'État peuvent constituer un facteur d'attractivité pour les investissements directs étrangers (IDE). En effet, les IDE dans un pays donné dépendent pour partie du niveau de protection de l'économie nationale ; des barrières douanières élevées poussent les firmes étrangères à choisir d'autres formes de pénétration que l'exportation directe. En phase de démarrage industriel, la protection de certaines branches est indispensable et est, à terme, bénéfique pour la collectivité. En effet, l'existence d'économies d'échelle et de marchés non concurrentiels ouvre la possibilité de gains pour le pays dont l'État intervient.

Avec la fin du conflit idéologique associé à la guerre froide, le phénomène de mondialisation (perçue comme rupture profonde dans l'environnement économique international), selon le discours des institutions économiques internationale (Banque Mondiale, FMI, OMC), modifie radicalement les politiques et les pratiques du développement économique. Pour ces institutions, largement dominées par les pays développés et des intérêts économiques privés, la mondialisation de l'économie est perçue

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> http://francais.doingbusiness.org

comme un phénomène invalidant définitivement les croyances « développementalistes », selon lesquels l'État se doit de mettre en place des stratégies de développement et de diversification de la production afin de s'assurer les termes de l'échange les plus profitables (modification « volontaire » de la structure industrielle et commerciale). En invoquant l'échec des stratégies de développement des ex-économies socialistes (mais en prenant, toutefois, le soin d'omettre le rôle central de l'État dans le décollage économique des nouveaux pays industrialisés d'Asie), ces institutions tentent de généraliser les mécanismes de marché à l'ensemble des pays et des secteurs économiques et sociaux. En dehors des politiques d'ajustement structurel et de stabilisation associées au consensus de Washington, les politiques publiques « volontaristes » de développement sont décriées et condamnées. Ces propositions, fortement biaisées, sont systématiquement imposées comme « la norme » aux pays en développement. À la fin des années 1990, ces propositions sont de plus en plus contestées en raison de l'échec « généralisé » des stratégies et des politiques prescrites par ces institutions. <sup>23</sup>

Retenant, en conclusion, que seul un « protectionnisme éducateur » est compatible avec le décollage industriel et économique du pays, et est véritablement susceptible de donner un dynamisme nouveau au processus de développement. Présentement, ce modèle d'industrialisation est très viable dans le cas de l'Algérie, surtout avec le desserrement de la contrainte externe. En effet, l'investissement productif reste dépendant de la possibilité, pour les entreprises et les États, d'accéder aux devises requises pour l'importation des biens d'équipement, des brevets et des intrants dont l'industrie a besoin. Or, la capacité d'importation de l'économie algérienne est actuellement relativement importante; l'abondance des réserves de change doit servir en priorité l'industrialisation du pays et la préparation de l'« après pétrole », et non le financement stérile de l'importation de biens de consommation, comme c'est le cas aujourd'hui. Les termes du débat ici proposé sont claires : l'Algérie doit s'industrialiser maintenant (sans même recourir à l'endettement extérieur) ou être obligée de le faire plus tard dans des conditions moins favorables, une vulnérabilité internationale accrue et, probablement, un passif social extrêmement lourd pour les générations futures.

#### **CONCLUSION**

Au temps de la mondialisation de l'économie, la restructuration du système productif algérien, qui sous-tend un réaménagement de la cohérence interindustrielle nationale, passe par l'organisation de son articulation au système productif mondial, c'est-à-dire par le choix « raisonné » d'une bonne spécialisation internationale.

Le monde n'est jamais figé. Il y a beaucoup de secteurs où l'Algérie peut être compétitive à moyen-long terme : TIC, industries vertes, tourisme, agriculture méditerranéenne, électronique et informatique. Elle peut aussi avoir un avantage comparatif de long terme dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies.

Depuis les années 1990, le développement « parasitaire » en Algérie des activités commerciales et d'importation génère des externalités sociales négatives, qui deviennent de

-

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>Cf. J.-F. Bayart (ed.) (1994): « La réinvention du capitalisme. », Ed. Karthala, Paris ; J.-F. Bayart (ed.) (1996): « La greffe de l'État. », Ed. Karthala, Paris ; B. Hibou (1996): « L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation. », Ed. Karthala, Paris ; B. Hibou (1998): « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire.", Centre d'études et de recherches internationales, Les études du CERI, n° 39, mars ; H. Ben Hammouda (1999): « L'économie politique du post-ajustement. », Ed. Karthala, Paris ; P. Hugon (1999): « Le consensus de Washington en questions. », Revue Tiers Monde, n° 157, janvier-mars ; J. Stiglitz (2002): « La grande désillusion. », Ed. Fayard, Paris ; R. Boyer (2001): « L'après consensus de Washington: institutionnaliste et systémique? », L'année de la régulation, n°5.

plus en plus préoccupantes : explosion des importations, chômage de masse (relativement masqué, pour le moment, par les projets d'infrastructures publiques et une absorption « administrée » de la force de travail), renforcement de l'économie de rente, perpétuation de la dépendance économique et technologique, épuisement des ressources naturelles, etc. En somme, au-delà d'un certain seuil, *les importations sont synonymes d'injustices et de gaspillages*.

Il faut partir d'un principe : si le créneau de l'importation est actuellement extrêmement profitable en Algérie, c'est parce qu'il y a une relative abondance des réserves de changes, lesquelles proviennent essentiellement des exportations d'hydrocarbures. Au jour d'aujourd'hui, les entreprises algériennes d'importation ne paient pratiquement jamais les coûts de remplacement ou de renouvellement des ressources naturelles (pétrole et gaz) ; une part importante des coûts est externalisée vers la collectivité (génération actuelle et générations futures). En effet, les générations futures d'algériens (et il en est de même pour la génération présente) ne seraient certainement pas d'accord avec le mode de « valorisation » présent de la rente tirée des hydrocarbures, dès lors que l'importation à outrance de biens de consommation s'apparente beaucoup plus à une destruction définitive du capital intergénérationnel. Si les entreprises d'importation devaient internaliser ces coûts de renouvellement des ressources naturelles, les marges de profit baisseraient dramatiquement. Si les générations présentes étaient parfaitement informées et si les générations futures avaient aujourd'hui le « droit de vote », une pression importante pour l'internalisation de ces coûts aurait eu lieu.

Le point central est que les ressources utilisées pour l'importation de biens de consommation « courants » ne génèrent pas de richesse ; elles ne constituent qu'un gaspillage de ressources collectives ; elles opèrent un transfert de richesses entre la Société dans son ensemble (générations futures comprises) et une minorité d'importateurs, au profit exclusif de ces derniers. C'est une activité dont le but est d'accroître les profits privés en utilisant des ressources collectives, mais sans générer de richesses. L'efficacité recherchée par la Société et les générations futures est essentiellement une efficacité économique de moyen-long terme ; l'efficacité opératoire pour la plupart des acteurs de la sphère de circulation est une efficacité « spéculative » de court terme. En définitive, *c'est une activité directement improductive*. Et rien ne peut justifier la « tendance excessive à l'accumulation » dans les activités d'importation, caractérisant présentement l'économie algérienne.

Améliorer le potentiel productif national tout en augmentant le volume de l'emploi qualifié et bien rémunéré, voilà donc la réponse la plus appropriée à l'actuel contre-choc pétrolier et le grand défi posé à la nouvelle stratégie de développement.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- 1) Bayart J.-F. (ed.) (1994): « La réinvention du capitalisme. », Ed. Karthala, Paris.
- 2) Bayart J.-F. (ed.) (1996) : « La greffe de l'État. », Ed. Karthala, Paris.
- 3) Ben Hammouda H. (1999): « L'économie politique du post-ajustement. », Ed. Karthala, Paris.
- 4) Bendib R. (2006) : « L'État rentier en crise : Éléments pour une économie politique de la transition en Algérie. », Ed. OPU, Alger.
- 5) Benissad H. (2004): «Algérie: de la planification socialiste à l'économie de marché. », Ed. ENAG, Alger.
- 6) Bouzidi A. (2008): «Industrialisation et industries en Algérie. », Ed. Friedrich-Ebert-Stiftung, Alger. Disponible in http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06416-etude.pdf
- 7) Boyer R. (2001) : « L'après consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ? », L'année de la régulation, n°5.
- 8) Chalane S. (2010): « Essai d'analyse du système de régulation dans le secteur pharmaceutique algérien : du contrôle centralisé aux procédures incitatives décentralisées. », Mémoire de Magister en Sciences Économiques, Université de Bejaïa.
- 9) Coussy J. (1993): « *L'avantage comparatif, cet inconnu.* », Économies et Sociétés, n°32, septembre, pp. 5-40.
- 10) GEMDEV (1995) : « États, politiques publiques et développement en Asie. », Cahiers du GEMDEV, no 25, novembre.
- 11) Guellec D. et P. Ralle (2001) : « Les nouvelles théories de la croissance. », Ed. La Découverte, coll. Repères, Paris.
- 12) Hibou B. (1996): «L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation. », Ed. Karthala, Paris.
- 13) Hibou B. (1998): « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire. », Centre d'études et de recherches internationales, Les études du CERI, n° 39, mars.
- 14) Houben H. : « *Multinationales et PIB : Toyota plus gros qu'Israël*... », Gresea Echos N°62/Avril-Mai-Juin 2010, pp. 4-6. Disponible sur le site du Groupe de REcherche pour une Stratégie Economique Alternative (CRESEA) : <a href="http://www.gresea.be/IMG/pdf/GE62.pdf">http://www.gresea.be/IMG/pdf/GE62.pdf</a>
- 15) Hugon P. (1999): « *Le consensus de Washington en questions.* », Revue Tiers Monde, n° 157, janvier-mars.
- 16) Krugman P. (1998): «La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange. », Ed. La Découverte, Paris.
- 17) MIPMEPI: « Bulletin d'information statistique de la PME : Année 2012. », n° 22, édition 2013, p. 13. In http://www.mdipi.gov.dz
- 18) ONS (2013): « Rétrospective statistique 1962-2011. », Alger.
- 19) Reich R. (1997): « L'économie mondialisée. », Ed. Dunod, Paris.
- 20) Robinson J. et Eatwell J. (1983): « L'économique moderne. », Ed. McGraw-Hill, Paris.
- 21) Rodrik D. (2001): « Les mirages de l'ouverture extérieure. », L'Économie Politique, vol. 2, n°10, pp. 44-54.
- 22) Rodrik D. (2003): « Growth Strategies. », Harvard University, mimeo.
- 23) Stiglitz J. (2002): « La grande désillusion. », Ed. Fayard, Paris.